

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA



UNIVERSITÉ
DE PERPIGNAN



*Faculté de droit et des sciences économiques
CDED (EA UPVD 4216) - Equipe Centre de droit de la concurrence Yves Serra*

MASTER DROIT DES AFFAIRES
**Droit économique et du marché, national
et international**

LIVRET DES ÉTUDES
2017-2018

SOMMAIRE

Directeur du master *Droit des affaires* :

Frédéric LECLERC

Professeur des universités de droit privé et sciences criminelles
Membre du CDED (EA UPVD 4216)
Bâtiment F3, porte F323
frederic.leclerc@univ-perp.fr

Secrétariat

Rachel DIMON
Bâtiment F1, porte F115 B
Tél. : 04 30 19 81 05
rachel.dimon@univ-perp.fr

Scolarité pédagogique :

Anne BARTEMENT
Bâtiment F3, rez-de-chaussée
Tél : 04 68 66 22 97 ou 17 52
anne.bartement@univ-perp.fr

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA

A SAVOIR

- Diplôme national
- Formation initiale et continue
- Préparation au C2i niveau 2 Métiers du droit
- Stage obligatoire en entreprise d'au moins 8 semaines pour le parcours professionnel
- 1/4 des enseignements de Master 2 dispensés par des professionnels
- Enseignements juridiques en langue étrangère (anglais ou espagnol)
- Possibilité d'enseignements et de stages à l'étranger
- Forts liens entre le Master et les thématiques de recherche du CDED
- Passage du TOEIC ou du BULATS

■ Présentation de la formation	p.4
■ Composition de l'équipe pédagogique	p.6
■ Programme des enseignements	p.8
Master 1 <i>Droit des affaires</i>	
Semestre 1	p.8
Semestre 2	p.9
Master 2 <i>Droit des affaires</i>	
Semestre 3	p.10
Semestre 4	p.11
■ Règlement des études	p.12
■ Présentation des cours	p.16

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Présentation

Le Master Droit des affaires, proposé par la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Perpignan Via Domitia, offre un parcours Droit économique et du marché, national et international. Ce master s'adresse tout aussi bien aux étudiants ayant fait le choix d'une orientation à dominante recherche (parcours Recherche), ou d'une orientation à dominante professionnelle (parcours Professionnel).

Le Master Droit des affaires forme et prépare les étudiants aux divers métiers juridiques intéressant le monde de l'entreprise et de ses activités. La compétition que les entreprises se livrent, les contraintes du marché qui s'exercent sur elles, l'internationalisation croissante de leurs échanges, leur responsabilité commerciale et sociétale accrues sont autant de données que ne peuvent ignorer les juristes et qui structurent cette formation.

Le Master Droit des affaires est l'héritier d'une tradition initiée il y a un quart de siècle à l'Université de Perpignan par les Professeurs Yves SERRA et Jean CALAIS-AULOY avec le D.E.A. « Concurrence – Consommation ».

Ce master s'inscrit pleinement dans la thématique du centre de recherches de la Faculté de Droit de l'Université de Perpignan (CDED).

Objectifs

Le Master Droit des affaires forme des juristes spécialistes des contrats d'affaires, du droit de la concurrence et du droit économique. Les étudiants sont donc amenés à développer leurs connaissances et leurs savoir-faire dans des matières essentielles à l'encadrement juridique du monde des affaires.

Le droit des contrats est ainsi étudié sous ses multiples facettes : contrats de vente, d'entreprise, de société, de distribution, de consommation, sûretés, contrats commerciaux, contrats internationaux, etc. Une attention particulière est portée à l'acquisition par les étudiants des différentes techniques de rédaction des actes juridiques. Les branches du droit qui encadrent et régulent l'activité économique constituent le second pilier de la formation : procédures collectives, droit du surendettement, droit de la consommation, droit de la propriété intellectuelle, droit fiscal, arbitrage, etc.

Ce master forme des étudiants habiles à maîtriser les outils indispensables à une entrée réussie dans la vie professionnelle. Ainsi l'accent est mis sur la dimension internationale des entreprises (droit international privé, droit du commerce international, droit de l'Union Européenne). A cet égard, la maîtrise des langues étrangères, à travers des enseignements juridiques dispensés en langue anglaise et espagnole, constitue une priorité de la formation. Enfin les étudiants sont sensibilisés à la culture économique et numérique environnant aujourd'hui les entreprises.

Savoir-faire et compétences

Sans négliger les aspects théoriques des différents champs disciplinaires étudiés, le Master Droit des affaires s'attache particulièrement à confronter les étudiants avec leur futur environnement professionnel. Les étudiants sont ainsi formés aux divers types d'activités que le professionnel du droit des affaires rencontre aujourd'hui dans sa pratique quotidienne.

Au-delà des exercices universitaires classiques, prédominants en Master 1, les étudiants de Master 2 sont préparés et soumis à des exercices variés visant à une mise en situation, aussi proche de la réalité que possible : rédaction de contrats, d'une lettre d'informations juridiques, de consultations, de conclusions, plaidoiries, participation à des conférences et concours de plaidoirie ou d'arbitrage, etc. Les étudiants sont invités à suivre des créateurs d'entreprises inscrits dans l'Incubateur de l'UPVD.

Participe également de cet objectif l'obligation de rédiger un mémoire sur un thème croisant intérêts pratiques et théoriques : il constitue un irremplaçable instrument de formation à la rédaction des documents que le futur professionnel sera amené à établir.

La maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères est, sinon un prérequis, à tout le moins un objectif fondamental de la formation.

Insertion professionnelle

Le Master Droit des affaires est au cœur de la vie des entreprises, quel que soit le secteur envisagé (production, construction, importation, distribution, services bancaires, assurances, tourisme, santé, énergies, communications). Les métiers de juriste d'entreprise, les fonctions d'encadrement et de direction générale constituent les débouchés naturels de la formation. Pour ceux qui poursuivent le dessein de devenir avocat, la formation peut s'inscrire dans le projet d'une spécialisation reconnue par la profession, notamment « Droit commercial, des affaires et de la concurrence », « Droit du crédit et de la consommation », « Droit des sociétés ». Cette spécialisation dans le métier d'avocat est un atout qui facilite l'exercice d'une activité juridique d'avocat-conseil, sans renoncer aux missions d'ordre judiciaire. D'autres métiers réglementés peuvent aussi être envisagés : administrateur judiciaire, notaire, huissier de justice ou encore expert-comptable.

Le Master droit des affaires est aussi une formation adaptée à la préparation de nombreux concours de la fonction publique. Des concours généraux, tels que celui d'entrée à l'école nationale de la magistrature, des concours spécialisés pour ceux qui souhaitent inscrire leur futur métier dans la continuité de leur formation initiale, par exemple au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE, anc. DGCCRF).

Enfin, la recherche en droit des affaires, en droit économique et du marché, permet d'envisager une carrière d'enseignant-chercheur en préparant une thèse au sein du Centre de droit de la concurrence Yves Serra (Équipe d'accueil de doctorants n° 4216 du CDED, reconnue par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Jacqueline AMIEL-DONAT, Professeur de droit privé
Yvan AUGUET, Professeur de droit privé
Hervé BLANCHARD, Maître de conférences en sciences économiques
Romain BOUNIOL, Maître de conférences en droit privé
Marie BOURDEAU, Maître de conférences en droit privé
Fernando CAMAS RODA, Professeur de droit privé, Université de Gérone
Jean-François CALMETTE, Maître de conférences en droit public
Sylvain CHATRY, Maître de conférences en droit privé
Pierre-Yves DI MALTA, Maître de conférences en droit privé
Nicolas DORANDEU, Maître de conférences en droit privé
Christophe EUZET, Maître de conférences en droit public
Aurore FOURNIER, Maître de conférences en droit privé
Cheik GALOKHO, Maître de conférences en droit privé
Frédéric LECLERC, Professeur de droit privé
Estelle MAZIN-JAMET, Professeur d'anglais
Jean-Marc MOULIN, Professeur de droit privé
Christine MOULENAT, Maître de conférences en droit privé
Claire PICOD, Professeur d'espagnol
Yves PICOD, Professeur de droit privé
Karine PLANES DE LA ASCUNCION, Maître de conférences en droit privé
Alexandre RIÉRA, Maître de conférences en droit privé
Jacobo RIOS-RODRIGUEZ, Maître de conférences, HDR en droit public
Jean-Christophe ROBERT, Maître de conférences en histoire du droit
Emmanuel THIBAUT, Professeur de sciences économiques
Jean VILLACEQUE, Professeur associé

PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LE MASTER

Michel ASTRUC : Ancien médiateur GDF/SUEZ
Sébastien BILLOWS : Chercheur en sociologie à Science Po Paris
Marion CARBO : Conseillère référendaire à l'Autorité de la concurrence
Sandrine CARBONNEAU : Directrice juridique de la Banque Populaire du Sud
Jérôme COULOMBEL : Directeur juridique de Carrefour France
Raymond ESCALÉ : Avocat au barreau des Pyrénées-Orientales
Hervé GERMA : Avocat au barreau des Pyrénées-Orientales, Ancien Bâtonnier
Cyril GORNES : Directeur général de Saint-Charles International
Georges JORDAN : Conseiller du Commerce Extérieur, Conseiller de la Banque de France, Ancien Directeur général de Saint-Charles International
Isabelle LANDREAU : Avocate au barreau de Paris
Guillaume PERRET : Conseiller référendaire à l'Autorité de la concurrence
Damien RIBEIRO : Secrétaire général de l'Union Professionnelle Artisanale
Aldo RIZZI : Directeur de l'office HLM des Pyrénées-Orientales
David ROCCA : Avocat au barreau des Pyrénées-Orientales
Anne-Emmanuelle ROUSSEAU : Directrice juridique BRL Ingénierie
René SAINT-GERMES : Expert comptable – Commissaire aux comptes
Marc SIRÉ : Expert comptable – Commissaire aux comptes
Daniel TRICOT : Président honoraire de la Chambre Commerciale de la Cour de cassation, Vice-président de la CEPC
Laure VAGO : Avocate au barreau de Lyon, Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon
Jocelyne VALLANSAN : Conseillère en service extraordinaire à la Chambre Commerciale de la Cour de cassation, Professeur des universités

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Droit économique et du marché, national et international

SEMESTRE 1				
S1 UE 1 : Droits fondamentaux	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Droit des sûretés	30	15	6 (4+2)	E 3h
Droit du crédit	30	15	6 (4+2)	E 3h
Total UE 1	60	30	12	
S1 UE 2 : Droit international et procédure	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Droit international privé	30		3	O
Procédure civile	30		3	O
Total UE 2	60		6	
S1 UE 3 : Enseignements spécifiques (Deux matières au choix dans la liste suivante)	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Droit pénal économique	30		4	O
Histoire du droit des affaires	30		4	E 1h
Droit public des affaires	30		4	O
Total UE 3	60		8	
S1 UE 4 : Langue étrangère (Une matière au choix dans la liste suivante)	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Anglais juridique		20	4	C.C.
Espagnol juridique		20	4	C.C.
Total UE4		20	4	
Total semestre 1	180	50	30	

N.B. : dans la perspective des enseignements de Master 2, les étudiants sont vivement invités à assister au cours de « Comptabilité privée » dispensé dans le cadre de l'IEJ et du CEJ une fois par semaine de 18h à 20h à compter du mois de septembre.

SEMESTRE 2				
S2 UE1 : Droits fondamentaux	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Contrats spéciaux	30	15	6 (4+2)	E 3h
Procédures collectives	30	15	6 (4+2)	E 3h
Total UE 1	60	30	12	
S1 UE 2 : Droits du marché	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Droit de la consommation et du surendettement	30		3	E 1h
Droit de la concurrence (aspects institutionnel et matériel)	30		3	E 1h
Total UE 2	60		6	
S1 UE 3 : Enseignements spécifiques (Deux matières au choix dans la liste suivante)	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Droit du commerce international et règlement des litiges internationaux	30		4	O
Droit fiscal des affaires	30		4	E 1h
Droit matériel de l'union européenne	30		4	O
Économie : libéralisme et interventionnisme économique	30		4	O
Total UE 3	60		8	
S2 UE 4 : Langue étrangère (Une matière au choix dans la liste suivante)	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Anglais juridique		20	4	C.C.
Espagnol juridique		20	4	C.C.
Total UE4		20	4	
Total semestre 2	180	50	30	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2 DROIT DES AFFAIRES

Drôit éconômique et du march , national et international

SEMESTRE 3				
S3 UE 1 : Droit des contrats d'affaires	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Les contrats de soci�t� et la soci�t� contractante	14		2.5	C.C.
Les contrats de distribution	14		2.5	C.C.
Les contrats de consommation	14		2.5	C.C.
Techniques contractuelles	14		2.5	C.C.
Total UE 1	56		10	
S3 UE 2 : Droit de la concurrence	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Pratiques anticoncurrentielles et concentrations	14		2.5	C.C.
Concurrence interdite par contrat	14		2.5	C.C.
Concurrence d�loyale et parasitisme �conomique	14		2.5	C.C.
Droit des pratiques restrictives de concurrence	14		2.5	C.C.
Total UE 2	56		10	
S3 UE 3 : Pratiques professionnelles du droit des affaires	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Epreuve sur les pratiques professionnelles du droit des affaires : 1. Pratiques des affaires par les grandes entreprises industrielles 2. Pratiques des affaires par les grandes entreprises de service 3. Pratiques de conseil en affaires 4. Pratiques des administrations �conomiques 5. Pratiques r�gulatrices et contentieuses des affaires 6. Pratiques �conomiques des institutions d'int�r�t g�n�ral		9 9 9 9 9 9	4	C.C.
Total UE 3		54	4	
S3 UE 4 : Comp�tences transversales	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
�conomie : analyse des march�s	14		3	C.C.
Langue �trang�re au choix : 1. Anglais juridique 2. Espagnol juridique		20	3	C.C.
Total UE 4	14	20	6	
Total semestre 3	126	74	30	

SEMESTRE 4				
S4 UE 1 : Droit �conomique	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Droit fiscal international des affaires	14		3	C.C.
Droit de la propri�t� intellectuelle	14		3	C.C.
Total UE 1	28		6	
S4 UE 2 : Droit et pratiques des affaires transfrontali�res et internationales	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Epreuve droit et pratiques des affaires transfrontali�res et internationales : 1.a. Droit compar� et de l'Union de la consommation ou 1.b. Droit �conomique dispens� � l'universit� de G�rone ou ailleurs (convention) 2.a. Instituciones judiciales y de negocios espa�olas y andoranas ou 2.b. English and american judicial and business institutions 3. Pratiques professionnelles de la distribution transfrontali�re		9 9 6 6 6	4	C.C.
Total UE 2		21	4	
S4 UE 3 : Insertion professionnelle par la recherche et les stages	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Epreuve sur les conf�rences et colloques : 1. Gouvernance et financement des soci�t�s 2. Droit patrimonial de l'entreprise 3. Droit immobilier des affaires 4. Approches historiques des affaires 5. Approches �thiques en/des affaires 6. Pr�sentation de la recherche doctorale 7. Colloques organis�s par les �quipes CDCYS et CERTAP		6 6 6 3 3 3	2	C.C.
Parcours recherche ou professionnel : 1. Parcours recherche : r�daction d'un m�moire 2. Parcours professionnel : stage 3 PU + r�daction d'un m�moire « recherche professionnelle »			14	
Total UE 3		27	16	
S4 UE 4 : Comp�tences transversales	CM	TD	COEFF. & ECTS	MCC
Pr�paration C2i 2 « M�tiers du droit »	10	12	1	C.C.
Langue �trang�re au choix : 1. Anglais juridique 2. Espagnol juridique		20		
Total UE 4	10	32	4	
Total semestre 4	38	80	30	

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

INSCRIPTION EN MASTER I

Art. 1 – Pré-requis. Peuvent intégrer la première année du Master Droit des affaires :

- Les candidats titulaires d'une licence en droit et les étudiants titulaires de la licence d'administration économique et sociale.

- Les candidats titulaires d'un diplôme national ou international de niveau jugé équivalent par la Commission pédagogique du Master 1 de Droit des affaires.

Art. 1 bis – Double cursus. L'étudiant inscrit en Master 1 Droit des affaires qui choisit de suivre un cursus supplémentaire est soumis aux règlements des études des différents diplômes préparés. Il ne peut solliciter aucun aménagement de son emploi du temps (CM ou TD), ou de ses examens. Chaque enseignement dispensé dans le Master 1 Droit des affaires fait l'objet d'un examen dont les modalités sont déterminées par le présent règlement des études. Lorsqu'un enseignement est mutualisé avec un autre master, l'étudiant qui suit plusieurs cursus est tenu de passer les épreuves prévues par chaque diplôme. Lorsque les épreuves prévues sont de nature différente, il peut être contraint de passer plusieurs épreuves pour un même enseignement.

EXAMENS EN MASTER I

Semestre 1

Art. 2 – Unité « Droits fondamentaux » (S1 UE 1). Les deux cours magistraux font chacun l'objet d'un examen écrit de trois heures (coefficient 4). Les travaux dirigés font chacun l'objet d'un contrôle continu (coefficient 2).

Art. 3 – Unité « Droit international et procédure » (S1 UE 2). Les deux cours magistraux font chacun l'objet d'un examen écrit d'une heure trente maximum, ou d'un examen oral (coefficient 3).

Art. 4 – Unité « Enseignements spécifiques (S1 UE 3). Les deux cours magistraux choisis font chacun l'objet d'un examen écrit d'une heure trente maximum, ou d'un examen oral (coefficient 4).

Art. 5 – Unité « Langue étrangère » (S1 UE 4). Les travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu (coefficient 4).

Semestre 2

Art. 6 – Unité « Droits fondamentaux » (S2 UE 1). Les deux cours magistraux font chacun l'objet d'un examen écrit de trois heures (coefficient 4). Les travaux dirigés font chacun l'objet d'un contrôle continu (coefficient 2).

Art. 7 – Unité « Droits du marché » (S2 UE 2). Les deux cours magistraux font chacun l'objet d'un examen écrit d'une heure trente maximum, ou d'un examen oral (coefficient 3).

Art. 8 – Unité « Enseignements spécifiques (S2 UE 3). Les deux cours magistraux choisis font chacun l'objet d'un examen écrit d'une heure trente maximum, ou d'un examen oral (coefficient 4).

Art. 9 – Unité « Langue étrangère » (S2 UE 4). Les travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu (coefficient 4).

CONDITIONS D'ACCÈS EN MASTER II

Art. 10 – Pré-requis. Peuvent postuler à la seconde année du Master Droit des affaires :

- Les candidats ayant obtenu toutes les unités d'enseignement du Master 1 Droit des affaires ;

- Les candidats titulaires d'un diplôme national ou international de niveau jugé équivalent par la Commission pédagogique et de sélection du Master 2 Droit des affaires.

Art. 10 bis – Sélection : Peuvent intégrer la seconde année du Master Droit des affaires les étudiants remplissant les conditions de l'article 10, sous réserve de l'avis favorable des directeurs de Master. La sélection s'effectue sur dossier et après un entretien avec un jury composé des directeurs de la formation et de professionnels.

Une attention particulière est portée aux résultats obtenus au cours du cursus, mais aussi au projet professionnel et à la motivation du candidat. La maîtrise de la langue anglaise et/ou espagnole, les expériences professionnelles ou l'obtention d'un examen professionnel (pré-CAPA), de même qu'un cursus au sein d'une université étrangère seront particulièrement appréciés.

EXAMENS EN MASTER II

Semestre 3

Art. 11 – Unité « Droit des contrats d'affaires » (S3 UE 1). Les quatre cours magistraux font chacun l'objet d'un contrôle continu (coefficient 2,5). Ce contrôle continu inclut, en fin de semestre, un examen écrit commun aux quatre matières. Cet examen, d'une durée de cinq heures, a un caractère pratique, et compte pour moitié de la note de contrôle continu. Tous les documents sont autorisés pour cette épreuve.

Art. 12 – Unité « Droit de la concurrence » (S3 UE 2). Les quatre cours magistraux font chacun l'objet d'un contrôle continu (coefficient 2,5). Ce contrôle continu inclut, en fin de semestre, un examen oral commun aux quatre matières. Cet examen compte pour moitié de la note de contrôle continu.

Art. 13 – Unité « Pratiques professionnelles du droit des affaires » (S3 UE 3). L'ensemble des séminaires, assurés par des praticiens du droit, fait l'objet d'un contrôle continu (coefficient 4) prenant notamment en compte l'assiduité et un examen final écrit ou oral. Les responsables du Master Droit des affaires organisent cette évaluation.

Art. 14 – Unité « Compétences transversales » (S3 UE 4). Le cours magistral d'économie et les travaux dirigés de langue étrangère font chacun l'objet d'un contrôle continu (coefficient 3). Les étudiants sont invités à passer les examens du TOEIC ou du BULATS ; une aide financière est proposée à cette fin aux étudiants.

Semestre 4

Art. 15 – Unité « Droit économique » (S4 UE 1). Les deux cours magistraux font chacun l'objet d'un contrôle continu (coefficient 3).

Art. 16 – Unité « Droit et pratiques des affaires transfrontalières et internationales » (S4 UE 2). Chacune des trois matières fait l'objet d'un contrôle continu. La moyenne des notes de contrôle continu est affectée d'un coefficient 4.

Art. 17 – Unité « Insertion professionnelle par la recherche et les stages » (S4 UE 3). L'ensemble des conférences et colloques fait l'objet d'un contrôle continu (coefficient 2) prenant notamment en compte l'assiduité et un examen final écrit ou oral. Le responsable du Master Droit des affaires organise cette évaluation.

La suite des épreuves diffère selon que l'étudiant a opté pour le parcours recherche ou le parcours professionnel.

17.1 Parcours recherche – Chaque étudiant prépare un mémoire de recherche, d'environ quatre-vingt pages, sous la direction d'un enseignant-chercheur intervenant en première ou seconde année du Master Droit des affaires. Le mémoire est destiné à apprécier les capacités de recherche de l'étudiant en vue de sa participation éventuelle aux concours pour un contrat doctoral, financement public pour une thèse de doctorat. Le sujet de mémoire est soumis à l'avis favorable du responsable du Master Droit des affaires.

La présentation et la soutenance du mémoire de recherche ont lieu devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs, dont le directeur du mémoire. La présentation et la soutenance sont affectées d'un coefficient 14.

L'étudiant inscrit en parcours recherche peut, facultativement, réaliser un stage professionnel.

17.2 Parcours professionnel – Chaque étudiant réalise obligatoirement un stage professionnel et une activité de recherche à vocation professionnelle.

Chaque étudiant doit effectuer un stage professionnel, de huit semaines minimum, entre le début du mois de mars et la mi-juin. Le stage doit être validé par le responsable du Master Droit des affaires. Chaque stagiaire doit avoir un maître de stage. À l'issue de son stage, l'étudiant rédige un rapport de dix pages maximum, présentant la structure d'accueil, le déroulement du stage et les travaux réalisés en relation avec le droit des affaires.

En outre, en début d'année, le responsable du Master Droit des affaires propose à chaque étudiant ayant opté pour le parcours professionnel de réaliser une activité de recherche sur un thème d'actualité commun à la promotion. À défaut, une liste variée de sujets de recherche à vocation professionnelle est proposée aux étudiants ayant opté pour le parcours professionnel par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique du Master Droit des affaires. Chaque étudiant réalise un travail de recherche et rédige un rapport de vingt pages au minimum et de trente pages au maximum. Chaque étudiant a un directeur de recherche, enseignant-chercheur membre de l'équipe pédagogique du Master Droit des affaires.

La présentation et la soutenance, du rapport de stage et de l'activité de recherche, ont lieu devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs, dont le directeur de la recherche. Le maître de stage est invité à participer au jury de cette épreuve. La présentation et la soutenance sont affectées d'un coefficient 14.

Art. 18 – Unité « Compétences transversales » (S4 UE 4).

Le C2i2@ niveau 2 « Métiers du droit » fait l'objet d'un contrôle continu. Ce contrôle continu inclut, en fin de semestre, une soutenance sur un sujet à caractère pratique donné en début de semestre (coefficient 1). À cette occasion, le certificat C2i2@ niveau 2 « Métiers du droit » pourra être décerné aux étudiants inscrits pédagogiquement à la certification. Les travaux dirigés de langue étrangère font l'objet d'un contrôle continu (coefficient 3). Les étudiants sont invités à passer les examens du TOEIC ou du BULATS ; une aide financière est proposée à cette fin aux étudiants.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Art. 19 – Admission au diplôme de Master Droit des affaires. Le candidat est admis au Master Droit des affaires s'il a obtenu la moyenne générale. La compensation a lieu de plein droit à l'intérieur de chaque UE. Par ailleurs, elle s'opère entre les différentes UE pour l'obtention du diplôme.

Art. 20 – Capitalisation des ECTS. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Art. 21 – Sessions d'examen. Deux sessions d'examen sont organisées. En Master 2, l'étudiant n'ayant pas validé l'ensemble de ses UE au cours de l'année universitaire peut, à titre exceptionnel, être autorisé par la Commission pédagogique et de sélection à présenter le ou les UE manquantes au cours de l'année universitaire suivante.



Promotion 2015-2016

PRÉSENTATION DES COURS DU MASTER *Droit des affaires*

SEMESTRE 1 - M1 - DROIT DES AFFAIRES

(S1UE1) Droit des sûretés : Étude des garanties personnelles (cautionnement, garanties autonomes...) et réelles (hypothèque, fiducie...) qui ont pris un essor considérable avec le développement du crédit et qui ont été récemment réformées. Ce cours est indispensable pour la compréhension des procédures collectives avec lequel il est très imbriqué.

(S1UE1) Droit du crédit : L'entreprise et ses besoins de financement : financement de ses investissements et financement de son activité. Les outils de financement, les effets de commerce et la monnaie scripturale. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés par la vie économique. Il est indispensable en vue d'une orientation Droit économique.

(S1UE2) Droit international privé : C'est le droit qui régit la vie internationale des personnes privées. Son application suppose une relation internationale de droit privé, c'est-à-dire un rapport de droit présentant au moins un élément d'extranéité (nationalité ou domicile d'une personne, lieu de situation d'un bien...), ce qui rend plusieurs lois nationales potentiellement applicables. Le noyau dur de cette branche du droit est constitué par les conflits de lois et les conflits de juridictions. La nationalité et la condition des étrangers sont des matières annexes.

(S1UE2) Procédure civile : Droit du procès civil, le cours s'articule autour de trois notions directrices : la juridiction (organisation et compétence des juridictions civiles), l'action (condition d'existence et d'exercice, mise en œuvre du droit d'agir en justice), l'instance (principes et règles relatifs à la saisine du juge, à l'instruction de l'affaire, au jugement et à l'exercice des voies de recours). Au-delà de sa technicité, la procédure civile permet d'assurer la réalisation d'un droit fondamental : le droit à un juge.

(S1UE3) Droit pénal économique : Le législateur français a choisi de recourir massivement à la répression pénale pour lutter contre des comportements nuisibles aux structures et à l'activité économiques. Le droit pénal économique est la partie du droit pénal qui rassemble les infractions qui relèvent de la vie des affaires, c'est-à-dire de l'activité des entreprises (et parfois des particuliers). Les principales infractions (telles que la fraude fiscale, l'abus de biens sociaux, la banqueroute, la publicité mensongère, les fraudes et falsifications...) sont étudiées à travers leurs éléments constitutifs, les pénalités applicables et les éventuelles particularités de leur répression au regard du droit pénal commun.

(S1UE3) Histoire du droit des affaires : Le droit des affaires trouve ses origines dans un lointain passé. Les civilisations de l'Antiquité orientale et gréco-romaine ont posé les bases pragmatiques d'un droit des marchands, mais c'est surtout dans l'Occident médiéval qu'apparaissent les outils juridiques de la vie des affaires (contrats et effets de commerce ; crédit, transport et assurance) et la régulation des activités bancaires et commerciales, d'abord par les professionnels eux-mêmes, puis par la puissance publique. Cette emprise de l'État sur le monde des affaires triomphe avec les ordonnances Colbertiennes et le Code de commerce de 1807. Au cours des XIXe et XXe siècles, la législation française ne cessera de se renouveler pour s'adapter au capitalisme libéral, en cherchant à fixer les règles des échanges économiques par la création de nouveaux domaines du droit (droits bancaire et boursier, de la propriété industrielle, de la distribution, de la concurrence et de la consommation).

(S1UE3) Droit public des affaires - L'action publique et le marché : Depuis les premières formes de police administrative, l'État a toujours eu un rôle interventionniste sur certains marchés. À partir des différentes acceptions liées à la « matière économique » (droit public économique, droit public de la concurrence, droit public des affaires), le cours vise à rappeler les différentes évolutions du rôle de l'État, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources publiques d'intérêt général.

SEMESTRE 2 - M1 - DROIT DES AFFAIRES

(S2UE1) Contrats spéciaux (vente, transport, entreprise, mandat, fiducie) : Le cours de droit des contrats spéciaux s'attache à décrire, avec exhaustivité et rigueur, tant la mise en place, que la mise en œuvre, en termes de conditions et de conséquences contractuelles, principalement de deux contrats, économiquement et fonctionnellement essentiels à la pratique quotidienne, comme professionnelle, que sont la vente et l'entreprise. Cette discipline juridique se veut, en outre, le préluce indispensable à la parfaite compréhension et maîtrise de la technique contractuelle, de même que l'un des soubassements avérés du droit de la consommation et de la distribution.

(S2UE1) Procédures collectives : L'entreprise en crise, la prévention des difficultés, le traitement préventif et le traitement de la défaillance, son redressement ou sa disparition. Initiation à la gestion de crise. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés par la vie économique. Il est indispensable en vue d'une orientation de droit économique.

(S2UE2) Droit de la consommation et du surendettement : Introduction au droit de la consommation dans un premier temps. Ensuite, ce sont les aspects procéduraux de ce droit qui sont étudiés lors de la première année de master : actions des organisations de consommateurs, droit du surendettement. Là aussi, ce cours intervient en complément de celui concernant les procédures organisées en droit commercial.

(S2UE2) Droit de la concurrence - Aspects institutionnel et matériel : Discipline transversale, cet enseignement de droit privé est enrichi d'aspects de droit public. Le droit de la concurrence est présenté dans son unité d'objet ainsi que dans sa mise en œuvre, tant dans l'ordre juridique interne que dans l'ordre juridique international. Les notions fondamentales de cette matière sont exposées (libre concurrence, marché, entreprise, etc.) ainsi que les institutions garantes de l'effectivité de ce droit. Né au XIXe siècle de l'application des principes du droit des obligations aux conflits entre commerçants (concurrence interdite par contrat et concurrence déloyale), l'interventionnisme étatique a enrichi cette réglementation commune de nombreux dispositifs légaux (pratiques anticoncurrentielles, pratiques restrictives de concurrence, droit des concentrations, aides d'État, etc.). Désormais, le droit de la concurrence est une discipline majeure de l'ordre public économique, interne et international.

(S2UE3) Droit du commerce international et règlement des litiges internationaux : Le droit du commerce international s'intéresse à l'activité économique internationale des sujets de droit. À l'heure de la mondialisation croissante des opérations économiques, le commerce international nécessite un cadre normatif spécifique qui tienne compte de la dimension internationale de la relation d'affaires (OMC, FMI, Union européenne...) et implique une adaptation d'outils juridiques traditionnels (les sociétés commerciales, les groupes de sociétés, règles d'insolvabilité) quand il ne s'agit pas de créer d'outils juridiques propres au commerce international (modes de paiement et contrats internationaux, lex mercatoria, principes Unidroit).

(S2UE3) Droit fiscal des affaires : Cette discipline juridique de spécialisation, au cœur des choix stratégiques économiques des milieux d'affaires, prolongement direct du cours de droit fiscal général de troisième année, enseignée par un universitaire en partenariat avec des avocats d'affaires, aborde, en détail, la fiscalité des revenus, de la dépense et du capital de l'entreprise, prise tant individuellement qu'au niveau d'un groupe, sous le triple axe thématique de sa formation, de son fonctionnement et de ses mutations.

(S2UE3) Droit matériel de l'UE - Les transformations matérielles : L'enseignement, basé sur la mise en place d'outils pédagogiques novateurs et interactifs, vise à aborder les différents aspects problématiques d'actualité liés à l'exercice de la puissance publique dans l'Union Européenne et au sein des États qui la composent. Il convoque l'esprit analytique et de synthèse des étudiants, auxquels il est demandé de contribuer activement à la production scientifique sur les thématiques traitées.

(S3UE3) Libéralisme et interventionnisme économiques : L'intervention de l'État dans le système économique occupe une place importante dans les débats entre économistes. Il s'agira de présenter, à partir des principaux courants, la nature de ce débat et surtout d'en expliquer les enjeux, notamment au regard de l'actualité. En particulier, les principales politiques économiques et les différents outils associés feront l'objet d'une réinterprétation théorique et historique.

SEMESTRE 3 - M2 - DROIT DES AFFAIRES

(S3UE1) Les contrats de société et la société contractante : Si la société est traditionnellement rangée parmi les contrats du code civil elle est toutefois un contrat spécial en raison de l'organisation patrimoniale qu'elle implique et qu'explicitent ses statuts qui peuvent revêtir une grande diversité. La société est aussi un sujet de droit qui implique qu'elle puisse être partie à un contrat, que ce soit comme débitrice ou comme créancière, avec des tiers aussi divers que ses clients, ses fournisseurs ou même certains de ses membres (dirigeants, associés...). En outre, le recours à la technique contractuelle irrigue la vie sociétaire qu'il s'agisse d'organiser la cohabitation de certains de ses membres (pactes d'associés...) ou d'organiser la transmission de son contrôle.

(S3UE1) Les contrats de distribution : Ce cours propose l'étude des conventions permettant d'organiser les relations producteurs-distributeurs, ou celles des distributeurs entre eux. Sont ainsi abordés les contrats de gérant-mandataire, d'agence commerciale, de commission, de courtage, de distribution sélective, de concession, de franchise ou encore de joint-venture. L'accent sera par ailleurs mis sur les contraintes résultant de l'ordre public économique qui pèsent sur ces différents contrats de distribution.

(S3UE1) Les contrats de consommation : le cours porte sur l'étude des contrats de consommation en complément du cours suivi en première année de master : techniques de formation, interprétation exécution... Parmi les thèmes plus particulièrement étudiés, on trouvera les pratiques déloyales et les clauses abusives.

(S3UE1) Techniques contractuelles : L'élaboration d'un contrat engage les parties pour l'avenir. Dans le prolongement du cours sur les contrats spéciaux, le cours de techniques contractuelles a pour objectif de présenter l'architecture des divers contrats étudiés dans le cursus du master Droit des affaires. À partir de ces contrats (vente, mandat, entreprise et transport notamment), il s'agira d'analyser les principales clauses qui permettent aux contractants d'adapter leur convention à leur projet commun. Ce cours est enrichi par un aspect pratique puisqu'il a également pour objet de proposer aux étudiants une technique de rédaction des principales clauses structurantes (clauses de définition, de garantie, de responsabilité, de pénalités...) appuyée sur la jurisprudence de l'année écoulée.

(S3UE2) Pratiques anticoncurrentielles et concentrations : Appelé outre-Atlantique « antitrust », la prohibition des pratiques anticoncurrentielles et le contrôle des concentrations des entreprises est un enjeu majeur pour les États. Cette branche du droit de la concurrence a pour finalité de protéger le marché en consacrant des dispositions spéciales dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et dans le Code de commerce. Ce cours est l'occasion de saisir ce pan du droit de la concurrence à travers l'étude des autorités (Commission européenne, Autorité de la concurrence, ...) chargées de contrôler et de sanctionner ces pratiques néfastes pour l'économie (ententes, abus de position dominante, ...).

(S3UE2) Concurrence interdite par contrat : Ce cours permet d'étudier, dans un premier temps, la concurrence interdite par contrat dans le domaine civil et commercial, sorte de droit commun en la matière, puis, dans un deuxième temps, la concurrence interdite par contrat en matière sociale qui fait l'objet d'un abondant contentieux.

(S3UE2) Concurrence déloyale et parasitisme économique : La loyauté à l'égard des concurrents, mais également aujourd'hui à l'égard des consommateurs, renouvelle l'approche de la théorie de la concurrence déloyale et du parasitisme économique. Vieille branche du droit de la concurrence, ses évolutions récentes les plus remarquables seront présentées. L'étude de sa mise en œuvre permettra de repenser sa dimension conceptuelle.

(S3UE2) Droit des pratiques restrictives de concurrence : Ce cours a pour objet l'étude des pratiques restrictives de concurrence au sens du titre IV du livre IV du code de commerce qui sanctionne un ensemble de comportements susceptibles d'affecter les relations commerciales notamment entre la grande distribution et l'industrie.

(S3UE4) Économie - Analyse des marchés : L'objet de ce cours est l'étude des stratégies économiques des entreprises en situation de « concurrence imparfaite » c'est-à-dire lorsqu'elles peuvent se partager un marché et/ou sont capables d'influencer les prix et les quantités échangées. La question centrale est de savoir comment une entreprise peut obtenir un avantage concurrentiel ou du pouvoir de marché et comment elle peut le renforcer ou au contraire le perdre. Enfin, en distinguant trois types d'intervention (la régulation, l'anti-trust et la politique industrielle), une attention toute particulière est réservée aux interactions qui peuvent exister entre les marchés et la puissance publique.

SEMESTRE 4 - M2 - DROIT DES AFFAIRES

(S4UE1) Droit fiscal international des affaires : Complément nécessaire du cours de droit fiscal des affaires dispensé en master 1, cet enseignement transfrontalier de 14 heures, qui aborde le sort fiscal de l'entreprise impliquée au plan tant européen qu'international, s'articule autour de trois aspects cardinaux, que sont la fiscalité européenne harmonisée, la fiscalité internationale par voie conventionnelle, de même que le droit fiscal comparé (à savoir, la fiscalité des affaires des pays voisins).

(S4UE1) Droit de la propriété intellectuelle : Le cours de propriété intellectuelle poursuit deux objectifs. Le premier consiste à présenter les différentes propriétés intellectuelles, en insistant sur les sources internationales, européennes et nationales, la logique propre à chacune d'entre elles et les grandes lignes de leur régime juridique. Le second objectif s'attache à mettre en perspective les droits de propriété intellectuelle qui reposent sur des monopoles avec le droit de la concurrence naturellement méfiant à l'égard de ces derniers. Cette mise en perspective se réalise à travers, d'une part, la présentation des logiques propres à chaque type de propriété intellectuelle et d'autre part, l'étude des solutions retenues au sein de l'espace européen.

(S4UE4) Préparation C2i 2 Métiers du droit : Le C2i@ niveau 2 métiers du droit est une certification nationale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. En master 2, domaines majoritairement abordés en formation sont : le traitement de l'information juridique, l'établissement, la transmission et la conservation des informations juridiques.

Partenaires :



www.univ-perp.fr - www.masterdroitdesaffaires.com

Ce livret doit être conservé par l'étudiant tout au long de son cursus universitaire, notamment en cas de demande d'équivalence de diplôme. Il n'en sera délivré ni duplicata, ni photocopie.



Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
33 (0)4 68 66 20 00

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA

